

ACTION URGENTE

UN MILITANT PACIFIQUE RISQUE LA PRISON POUR AVOIR MANIFESTÉ

Le militant palestinien Abdallah Abu Rahma risque cinq ans de prison en tant que prisonnier d'opinion. Le verdict le concernant sera rendu par un tribunal militaire israélien le 5 janvier prochain. Cet homme a été déclaré coupable le 21 octobre pour des charges liées à une manifestation organisée en 2012.

Abdallah Abu Rahma a été arrêté le 10 mai 2012 lors d'une manifestation au poste de contrôle de Bitunya près de la prison militaire israélienne d'Ofer, commémorant la Nakba (événement au cours duquel plus de 700 000 Palestiniens ont perdu leur maison en 1948) et en solidarité avec les prisonniers et détenus palestiniens. Bon nombre de ces derniers ont mené une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention et dénoncer les pratiques des autorités israéliennes, qui incarcèrent des Palestiniens sans même les juger.

Les forces israéliennes ont arrêté Abdallah Abu Rahma pour s'être placé devant des bulldozers qui apportaient des blocs de béton destinés à servir de barrages routiers. Celui-ci a été libéré au bout de quelques heures et n'a été convoqué qu'en février 2013 pour avoir fait obstruction à un soldat dans l'exercice de son devoir.

Abdallah Abu Rahma est le président du Comité populaire contre le mur dans le village de Bilin, en Cisjordanie, qui organise des manifestations hebdomadaires contre le mur/barrière de « sécurité » érigé par Israël. Cet homme prône le recours à des moyens pacifiques pour informer la communauté internationale des violations des droits humains subies par les Palestiniens à cause de ce mur construit en Cisjordanie.

La peine qui devrait être prononcée contre lui risque d'être plus lourde car il a déjà été condamné en 2010 à 16 mois d'emprisonnement et six mois avec sursis pour « incitation » et « organisation et participation à une manifestation illégale » entre 2005 et 2009. Le juge militaire chargé de l'affaire a accepté l'argument du ministère public, selon lequel Abdallah Abu Rahma a encouragé des manifestants à Bilin à jeter des pierres sur des soldats israéliens. Ces accusations sont fondées sur les déclarations de trois mineurs, qui se sont rétractés au tribunal en affirmant avoir subi des pressions, et qui ne comprennent pas l'hébreu, langue dans laquelle leurs déclarations ont été rédigées.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue :

- condamnez le harcèlement dont est victime Abdallah Abu Rahma et appelez les autorités à veiller à ce que toutes les charges pesant sur lui soient abandonnées immédiatement, puisqu'elles sont liées à l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression et de réunion ;
- engagez-les à protéger le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique d'Abdallah Abu Rahma et d'autres militants palestiniens.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 JANVIER 2015 À :

Premier ministre

Benjamin Netanyahu
Office of the Prime Minister
3 Kaplan St, PO Box 187
Kiryat Ben-Gurion
Jerusalem 91950, Israël
Courriel : b.netanyahu@pmo.gov.il ou
pm_eng@pmo.gov.il

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Juge-avocat général de l'armée

Brigadier General Danny Efroni
6 David Elazar Street
Hakirya, Tel Aviv, Israël
Fax : +972 3 569 4526
Courriel : avimn@idf.gov.il
Formule d'appel : *Dear Judge Advocate General, / Monsieur,*

Copies à :

Ministre de la Défense

Moshe Ya'alon
Ministry of Defence
37 Kaplan Street, Hakirya
Tel Aviv 61909, Israël
Fax : +972 3 691 6940 / +972 3 696 2757

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT PACIFIQUE RISQUE LA PRISON POUR AVOIR MANIFESTÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amnesty International connaît bien Abdallah Abu Rahma, militant politique qui prône publiquement depuis longtemps l'utilisation de moyens pacifiques pour sensibiliser la communauté internationale aux atteintes aux droits humains dont sont victimes les Palestiniens en raison de la construction du mur/barrière israélien long de 700 kilomètres, situé pour la plus grande partie en Cisjordanie, séparant ainsi bon nombre de Palestiniens de leurs terres. Depuis 2005, les habitants du village de Bilin manifestent toutes les semaines avec des sympathisants palestiniens, israéliens et étrangers pour protester contre cette édification et dénoncer les autorités israéliennes, qui leur confisquent des terres pour pouvoir continuer la construction du mur.

Les Palestiniens de Cisjordanie manifestent également contre d'autres politiques répressives et les pratiques liées à l'occupation israélienne prolongée, y compris l'expansion illégale et constante des colonies dans la région, les démolitions de leurs maisons, les postes de contrôle, le fait de réserver les routes aux colons et d'autres restrictions de la liberté de mouvement des Palestiniens en territoire occupé. Plus d'une dizaine de communautés et villages palestiniens de Cisjordanie parmi les plus touchés par le mur ou les colonies réservées aux juifs, installées sur le territoire palestinien, défilent chaque semaine pour protester contre les politiques israéliennes et leurs conséquences. Parmi eux figurent les villages de Nabi Saleh, Bilin et Kufr Qadum, et les centres urbains de Hébron et Jérusalem-Est. Des manifestations ont également lieu pour dénoncer l'emprisonnement ou la détention de milliers de militants palestiniens, ainsi que le traitement qui leur est infligé dans les prisons israéliennes, les frappes militaires de l'occupant sur Gaza et les pratiques des forces israéliennes, responsables d'avoir tué ou blessé des Palestiniens lors de rassemblements ou d'attaques.

En septembre 2007, la Haute Cour de justice israélienne a rendu une décision ordonnant aux autorités militaires israéliennes de modifier le tracé du mur à Bilin afin que les villageois aient accès à une plus grande partie de leurs terres, mais cette décision n'a pas encore été mise en œuvre. Le droit de manifester pacifiquement est essentiel pour les Palestiniens en territoire occupé, car ils ne disposent d'aucun autre moyen, comme le droit de vote, pour influencer la politique de l'occupant. Malgré cela, ils doivent souvent faire face à la force excessive employée par Israël. Pour en savoir plus, consultez le document *Trigger-happy: Israel's use of excessive force in the West Bank*, <http://www.amnesty.org/en/library/asset/MDE15/002/2014/en/349188ef-e14a-418f-ac20-6c9e5c8d9f88/mde150022014en.pdf> (extraits disponibles en français sur <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/MDE15/002/2014/fr/cc2d176d-f3f0-4139-887f-dcc745fa3f6e/mde150022014fr.pdf>).

Nom : Abdallah Abu Rahma
Homme

AU 320/14, MDE 15/040/2014, 19 décembre 2014

AMNESTY
INTERNATIONAL

